



Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 87 a) de la liste provisoire*

Questions de politique sectorielle :

coopération pour le développement industriel

Mise en oeuvre de la résolution 55/187 de l'Assemblée générale

Note du Secrétaire général

Conformément à la résolution 55/187 de l'Assemblée générale, du 20 décembre 2000, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui donne une vue d'ensemble des activités en cours dans le domaine de l'industrialisation pour le développement, y compris la coopération internationale appuyant les efforts des pays en développement dans ce domaine.

* A/57/50/Rev.1.



Résumé

Conformément à la résolution 55/187 de l'Assemblée générale, le Secrétariat transmet le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à l'Assemblée, pour examen à sa cinquante-septième session.

Le rapport porte essentiellement sur le rôle essentiel que joue le développement industriel dans le développement économique durable et la réduction de la pauvreté. Il souligne que dans le contexte du processus de mondialisation, l'industrialisation est l'un des facteurs les plus dynamiques d'accélération de la croissance économique et du progrès social, constitue un élément clef du renforcement des capacités de production et contribue donc énormément à l'élimination de la pauvreté. L'industrie est le principal agent de création, d'utilisation et de diffusion de la technologie. Elle stimule le dynamisme technologique et la hausse de la productivité. Elle est indispensable à la création de nouveaux emplois plus qualifiés.

Dans l'exercice de son mandat, qui est de promouvoir un développement industriel durable, l'ONUDI, par ses activités opérationnelles, aide les pays en développement et les pays en transition à mettre en place et à améliorer leur capacité de production, ce qui stimule la croissance du secteur industriel et, par suite, alimente la croissance des échanges et encourage les investissements, conditions préalables indispensables du développement économique et social.

Le rapport donne un tour d'horizon des activités menées par l'ONUDI au cours des deux dernières années dans le domaine du développement industriel, qui témoignent d'une amélioration du cadre de coopération technique, d'une intensification des activités liées aux programmes et aux projets et de l'importance croissante que prennent les fonctions de forum mondial exercées par l'organisation conformément à son mandat renouvelé.

Pour ce qui est des programmes, le changement le plus notable a concerné l'adoption et l'application de programmes intégrés établis en fonction de la demande, adaptés aux besoins des pays partenaires et fondés sur les huit modules de service de l'ONUDI.

Les programmes intégrés aident les pays dans les efforts qu'ils mènent pour atténuer la pauvreté au moyen du développement industriel. Ils ont pour objectifs d'améliorer la gestion du secteur industriel et les infrastructures institutionnelles, de renforcer les petites et moyennes entreprises, de moderniser les capacités techniques, d'améliorer les compétences et l'accès à la technologie moderne, de renforcer les capacités en matière de commerce et d'exportation, de favoriser l'adoption de mesures d'efficacité énergétique et de méthodes de production moins polluantes, de promouvoir la gestion de l'environnement et de créer un environnement propice à l'investissement étranger.

Le rapport évoque également la contribution de l'organisation à l'intégration des femmes dans le processus de développement industriel, les activités menées en faveur des pays les moins avancés et les nouvelles initiatives de l'ONUDI pour la coopération technique au service du développement.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mondialisation et développement industriel durable	1–11	4
II. Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	12–21	5
III. Activités relatives aux programmes de l'ONUDI	22–27	6
IV. Développement de l'entrepreneuriat féminin	28–31	7
V. Fonction de forum mondial de l'ONUDI et activités connexes	32–48	8
VI. Coopération pour le développement	49–58	10
VII. Nouvelles initiatives de l'ONUDI	59–67	11
VIII. Accent sur l'Afrique et les pays les moins avancés	68–73	112
IX. L'ONUDI sur le terrain	74–77	13
X. Conclusions et recommandations	78–81	14

I. Mondialisation et développement industriel durable

1. La mondialisation et la libéralisation ont eu une incidence notable sur les performances économiques et industrielles des pays en développement; il y a eu parmi eux des gagnants et des perdants. Si quelques-uns ont réussi à mobiliser et à capter les ressources intérieures et extérieures nécessaires pour renforcer la compétitivité de leur économie et l'intégrer dans l'économie mondiale, la plupart des pays en développement ne sont pas parvenus à atteindre ces objectifs et sont restés en marge du phénomène de mondialisation.

2. Pour que la mondialisation soit opérante pour tous et que les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire soient atteints, il convient de s'attacher en particulier à promouvoir un développement industriel durable, lequel passe par la mise en place de capacités industrielles compétitives. Sans création ou amélioration des capacités de production nationales indispensables, la mondialisation conduit à la marginalisation. La tendance internationale actuelle vers une mondialisation accrue et un progrès technique accéléré rend plus important encore le rôle de l'industrie en matière de développement économique, social et environnemental.

3. Sans industrialisation, il n'est pas de développement économique durable possible. L'industrie, et l'industrie manufacturière en particulier, est un moteur de croissance économique. Elle stimule l'esprit d'entreprise, favorise le dynamisme technologique et les gains de productivité, crée des emplois qualifiés, et par le jeu des relations intersectorielles, sert de base au développement de l'agriculture et des services. De plus, le prix des exportations de produits manufacturés étant moins fluctuants et moins susceptibles de se dégrader à long terme que ceux des produits primaires, il en résulte un potentiel de croissance durable des exportations et d'intégration dans l'économie industrielle mondiale.

4. Un rôle important de l'industrie est de produire des biens au bénéfice des plus pauvres et des groupes socialement défavorisés. L'industrie aide les zones rurales à se développer et à réduire les pertes après récolte. Le développement de l'activité industrielle du secteur privé est un moyen de répondre aux besoins humains fondamentaux des plus démunis. L'industrie est également susceptible de produire une gamme de

produits liés à la santé qui permettent d'accroître l'espérance de vie et de réduire la mortalité infantile. Elle renforce les infrastructures nécessaires au progrès social et économique et joue un rôle important dans la reconstruction et le relèvement après les conflits et les catastrophes. Facteur de création d'emploi, de réduction de la pauvreté et de stabilité sociale, elle contribue à la prévention des conflits et à la paix.

5. Le problème de la réduction de la pauvreté ne saurait être réglé automatiquement en se focalisant uniquement sur l'instauration des conditions macroéconomiques et sociales appropriées, ni par la seule ouverture au commerce et à l'investissement. Des politiques propres à garantir une croissance durable de la production et une répartition équitable des fruits de cette croissance ne sont pas moins indispensables. En s'attaquant aux aspects structurels du développement industriel, il est possible aux pays d'améliorer considérablement les performances de leur industrie.

6. Les stratégies et politiques devraient être conçues en fonction des besoins des pays en développement. Une action centrée sur les petites et moyennes entreprises et les aidant à se lier à l'économie mondiale, aux industries agroalimentaires et à l'industrialisation rurale, ainsi que sur le développement industriel régional, avec une participation effective à la chaîne de production de valeur régionale et mondiale, peut beaucoup aider aux efforts de réduction de la pauvreté.

7. Dans le contexte de la mondialisation, l'interconnexion et l'interdépendance entre le développement industriel et le commerce vont croissant. Les échanges internationaux sont un facteur important de croissance industrielle et de transformation structurelle de l'économie.

8. Il importe que les pays en développement et les pays en transition se diversifient par rapport à leurs schémas d'échanges traditionnels, qui privilégient excessivement les exportations de matières premières et de produits semi-transformés et les avantages comparatifs communément attachés aux matières premières et à une main-d'œuvre peu qualifiée. Les industries manufacturières jouent un rôle essentiel en ce qu'elles permettent aux pays pauvres de transformer leur structure économique. Elles aident ces pays à passer d'activités simples de faible valeur ajoutée, qui n'offrent guère de perspectives de croissance, à des activités hautement productives à rendements

croissants, qui présentent un fort potentiel de croissance.

9. Il convient de souligner dans ce contexte que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dans son rapport de 2002 sur le commerce et le développement¹, a confirmé la position de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) selon laquelle la plupart des pays en développement devront recentrer leur activité économique sur les produits manufacturés pour parvenir à une croissance économique durable.

10. Il convient de mettre davantage l'accent sur le commerce intrarégional en privilégiant des produits à plus forte valeur ajoutée, une spécialisation accrue et une participation effective aux chaînes de valeurs mondiales. Dans la phase actuelle de mondialisation, caractérisée par l'essor des systèmes et réseaux de production intégrés dans le monde entier et la prééminence des sociétés manufacturières, les exportations et les produits manufacturés en provenance des pays en développement jouent un rôle croissant.

11. Les chaînes de valeurs industrielles mondiales, qui relient toute la succession d'activités allant de l'extraction des matières premières à la production, à la conception, à la recherche-développement et à la commercialisation, jusqu'à la livraison et à l'élimination après usage, ouvrent de nouvelles perspectives de renforcement des capacités industrielles des pays en développement et de transformation structurelle de leurs économies. Les entreprises peuvent s'associer à des agents extérieurs pour acquérir des technologies et des compétences et de mobiliser ainsi des ressources extérieures aux fins de leur développement industriel. La participation aux chaînes de valeur mondiales peut accélérer le processus de renforcement de leurs capacités industrielles par les entreprises, mais pour y parvenir et pour que la croissance industrielle soit rentable et durable, le renforcement des capacités industrielles nationales s'impose.

II. Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

12. Vu le rôle décisif que joue l'industrie dans le développement, et la nécessité pour les pouvoirs publics d'appuyer l'industrialisation, une organisation intergouvernementale comme l'ONUDI se doit aussi de fournir des biens publics internationaux favorisant un développement industriel durable.

13. Dans l'exercice de son mandat de promotion du développement industriel durable, l'ONUDI s'attaque directement au défi de la mondialisation. Elle contribue à l'accroissement de la capacité de production des pays en développement et des pays en transition, stimulant ainsi la croissance du secteur industriel, laquelle, par ricochet, favorise le commerce et encourage l'investissement et le développement.

14. L'ONUDI a donné suite à la Déclaration du Millénaire² en mettant particulièrement l'accent sur l'objectif de réduction de moitié de l'extrême pauvreté d'ici à 2015.

15. La fonction de coopération technique et la fonction de forum mondial restent au cœur de l'action de l'ONUDI. Ce sont là deux facettes de la même mission. L'expérience et les données de la coopération technique appuient l'effort constant de réflexion et de planification au sein du forum mondial, lequel, à son tour, contribue pour beaucoup à améliorer la qualité de l'assistance fournie par l'ONUDI en faisant mieux comprendre le rôle joué par l'industrie dans la réduction de la pauvreté et l'articulation des économies nationales avec l'économie mondiale.

16. Au cours de la période biennale 2000-2001, l'organisation s'est attachée à consolider et stabiliser les réformes engagées les années précédentes et à affiner leurs potentialités compte tenu de l'expérience recueillie pendant leur mise en oeuvre.

17. S'agissant des activités relatives aux programmes, la réforme la plus importante a été l'introduction et l'exécution de programmes intégrés répondant à des demandes spécifiques, adaptés aux besoins des pays partenaires de l'ONUDI et axés sur ses modules de services. L'ONUDI est le premier organisme des Nations Unies à avoir décrit et défini clairement et précisément ses activités de coopération technique en fonction de 16 modules de services et à organiser ses activités en conséquence. En 2001, les modules de services ont été remaniés conformément aux priorités de l'ONUDI et aux objectifs du Millénaire pour le développement. L'ONUDI continuera de fournir ses prestations dans le cadre de

programmes intégrés relevant de huit modules de services, de cadres de services par pays et de projets hors programme.

18. Les programmes intégrés s'attaquent à la réduction de la pauvreté par le biais de diverses mesures en faveur du développement industriel : amélioration de la gestion du secteur industriel et de l'infrastructure institutionnelle, aide aux petites et moyennes entreprises, accroissement des capacités techniques, mise à niveau des compétences, accès élargi aux technologies modernes, développement des capacités de commerce et d'exportation et dispositions au service d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie et de techniques de production moins polluantes.

19. Les activités de coopération technique, demeurées stables dans l'ensemble, ont dépassé leurs niveaux antérieurs pour atteindre 84,9 millions de dollars des États-Unis en 2001. Ce chiffre marque aussi une hausse considérable de l'efficacité des activités de l'ONUDI. En effet, l'organisation fournit actuellement plus d'assistance qu'en 1997 avec des ressources financières et humaines nettement inférieures.

20. Les réformes ont renforcé la confiance des États membres de l'ONUDI dans les possibilités et les capacités offertes par l'organisation. Plus aucun pays ne met en question son appartenance à l'ONUDI. Au contraire, l'Afrique du Sud est entrée en octobre 2000 et Monaco envisage de faire de même. Les États membres estiment que les progrès accomplis par l'ONUDI dans le cadre de ses réformes doivent servir d'exemple aux autres organismes des Nations Unies.

21. La situation financière s'est stabilisée. La collecte des contributions obligatoires et des contributions volontaires s'est améliorée. Toutefois, pour continuer de mener sa tâche à bien, l'ONUDI a besoin de l'appui financier, politique et moral de ses États membres.

III. Activités relatives aux programmes de l'ONUDI

22. Depuis l'introduction des premiers programmes intégrés en 1998, l'organisation et ses États membres se sont convaincus de ce que l'approche intégrée offrait le cadre le plus efficace pour atténuer la pauvreté par le développement industriel. L'expérience de l'ONUDI a prouvé qu'elle avait eu raison d'opter pour une coopération technique intégrée adaptée aux besoins

réels du pays bénéficiaire et planifiée et exécutée en collaboration avec lui.

23. Les deux années écoulées ont été marquées par un engagement plus net de l'ONUDI en faveur de la coopération technique intégrée et par une intensification des interventions menées dans ce cadre. L'organisation a davantage insisté sur la qualité d'exécution des programmes intégrés et des projets hors programme, en s'efforçant d'en assurer la durabilité, d'en accroître la rentabilité et de leur donner un impact maximal.

24. La réévaluation critique à laquelle les programmes intégrés ont donné lieu a débouché sur un processus de recentrage et d'ajustement dynamique des interventions pour tenir compte de l'évolution de la situation dans les pays bénéficiaires et des priorités des donateurs. Plusieurs des principes de base sous-tendant l'action de l'ONUDI ont ainsi été renforcés – à savoir le choix de modalités d'action répondant à une demande spécifique, adaptées aux clients et planifiées en fonction d'un suivi régulier de l'expérience de terrain.

25. Une importante réforme structurelle visant à rationaliser la mise en oeuvre des programmes intégrés a eu lieu en 2002, réduisant le nombre de modules de services de 16 à huit. Cette initiative a permis d'améliorer encore les synergies entre les programmes, de renforcer le travail d'équipe et de dégager des produits plus opérants. Comme précédemment, ces modules de services représentent les compétences de base de l'ONUDI et les principes directeurs qui guident l'établissement des services intégrés. Comme les 16 modules en vigueur jusqu'à la fin de 2001, les huit nouveaux modules constituent autant de facettes des « trois E », à savoir les moyens mis en oeuvre par l'organisation pour oeuvrer à l'élimination de la pauvreté par le développement industriel : Économie compétitive, Emploi productif et Environnement sain. Les nouveaux modules de services sont les suivants :

1. Gestion du secteur industriel et statistiques;
2. Promotion des investissements et de la technologie;
3. Qualité et productivité;
4. Développement des petites entreprises;
5. Agro-industries;

6. Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto³ à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁴;
7. Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone⁵;
8. Gestion de l'environnement.

26. À la fin de 2001, l'ONUDI avait 44 programmes intégrés approuvés (sans compter les cadres de services par pays de la Chine et de l'Inde) concernant 40 pays et représentant une valeur totale de 257,1 millions de dollars. Conformément aux priorités établies par la Déclaration du Millénaire et le Plan de travail, l'ONUDI s'est surtout penchée sur les besoins de l'Afrique et des pays les moins avancés. Au total, 39,5 % des pays bénéficiaires de programmes intégrés se trouvent en Afrique, dont 75 % en Afrique subsaharienne.

27. L'ONUDI a lancé le premier programme régional intégré, qui porte principalement sur les agro-industries du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée, du Niger, du Sénégal et du Togo. Un autre programme régional intégré est en cours de préparation pour l'Amérique latine, qui met l'accent sur la facilitation du commerce. Pour une description complète des activités relatives aux programmes qui s'alignent sur les modules de services, on pourra consulter le site Web de l'ONUDI <www.unido.org>.

IV. Développement de l'entrepreneuriat féminin

28. L'ONUDI, qui a toujours appuyé la participation des femmes au développement industriel, privilégie le développement de l'entrepreneuriat féminin au titre du module de services « Développement des petites entreprises ».

29. Les femmes jouent un rôle important dans le développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, d'une part en tant que ressources humaines du secteur industriel, où elles assument des fonctions de création et de production et, de plus en plus, en qualité de chefs d'entreprise. Afin de permettre aux femmes d'exploiter au mieux les créneaux offerts par les mécanismes du marché et les initiatives en faveur de la création d'entreprises, l'ONUDI a un

programme spécial de promotion de l'entrepreneuriat féminin qui s'inscrit dans le cadre du module de services « Développement des petites entreprises ». Cette approche stratégique consiste à a) cibler étroitement les futures bénéficiaires (localisation, type d'activité, secteur, etc.); b) analyser leurs besoins et les obstacles qui s'opposent à elles au vu de réalités locales/sociales complexes; c) définir et appliquer des méthodes adaptées aux besoins; et d) former des alliances avec d'autres protagonistes pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin en République-Unie dans un pays et/ou une région. Le renforcement des capacités prend la forme d'actions qualifiantes directement auprès des femmes chefs d'entreprise et d'activités de formation des formateurs.

30. La majorité des programmes de promotion de l'entrepreneuriat féminin ont été mis en oeuvre en Afrique, en privilégiant les industries agroalimentaires. Le programme de promotion de l'entrepreneuriat féminin en République-Unie de Tanzanie forme les femmes aux techniques de l'industrie alimentaire applicables aux produits locaux, ainsi qu'à l'hygiène, au contrôle de qualité et à la gestion des affaires, créant au passage 350 emplois permanents. Un groupe de formateurs qualifiés dans les domaines de la gestion d'entreprise, de la commercialisation et des finances, des techniques de transformation et du contrôle de qualité, a pu intervenir grâce à l'organisation d'ateliers de formation de formateurs. Des programmes analogues ont été formulés et/ou exécutés au Kenya, au Malawi, en Ouganda et au Rwanda, ainsi qu'au Maroc (industrie agroalimentaire), au Burkina Faso (textile) et au Sénégal (traitement du poisson). L'ONUDI a appuyé des services spéciaux de promotion de l'entrepreneuriat féminin s'adressant aux femmes chefs d'entreprise de la région de l'Amérique centrale, en particulier dans l'industrie agroalimentaire. En Asie, dans les régions du nord et du centre du Viet Nam, elle a piloté des services d'appui aux formateurs et aux femmes chefs d'entreprise dans le secteur de l'industrie agroalimentaire. Par ailleurs, au Népal et en République islamique d'Iran, elle a élaboré des programmes de formation adaptés aux besoins spécifiques des femmes chefs d'entreprise dans le secteur agroalimentaire. Compte tenu de l'expérience accumulée et des enseignements tirés de l'exécution des programmes de promotion de l'entrepreneuriat féminin, plusieurs outils ont été élaborés sur les divers aspects ci-après de ce type d'intervention : fonctionnement des institutions de services d'appui,

groupements professionnels et groupes féminins; valorisation des compétences techniques et de gestion et évaluation des besoins, suivi et évaluation.

31. Rien qu'en 2001, l'ONUDI a entrepris plus de 200 programmes de formation collective à l'intention de 7 877 participants dont un tiers (2 494) de femmes.

V. Fonction de forum mondial de l'ONUDI et activités connexes

32. Le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI, approuvé par les États Membres en 1997, a reconnu en la fonction de forum mondial un élément crucial du mandat de l'ONUDI pour renforcer les capacités industrielles des pays en développement et des pays à économie en transition. Dans ce cadre, l'ONUDI offre, par industrie, sa contribution à la dialectique du développement et à l'élaboration de stratégies d'ensemble pour le développement durable et la réduction de la pauvreté dans le monde. Cette contribution est basée avant tout sur une recherche ciblée visant le rôle de l'industrie dans le développement et sur une information cruciale pour la promotion du développement industriel, comme les statistiques industrielles. Outre qu'elles donnent à l'ONUDI une voix au forum mondial du développement, ces activités sont indispensables à la formulation des programmes de coopération technique de l'Organisation et à leur adaptation continue aux réalités changeantes. Des publications et des réunions et conférences spécialisées donnent accès aux résultats issus des fonctions de forum mondial de l'ONUDI.

33. La recherche stratégique, élément vital du travail de l'ONUDI, donne une fondation analytique solide à la coopération technique et améliore ainsi les activités programmatiques tout en faisant mieux comprendre la contribution de l'industrie à la réduction de la pauvreté et la manière dont les économies nationales sont liées entre elles et avec l'économie mondiale.

34. En octobre 1999, l'ONUDI a signé avec l'Université d'Oxford un accord de deux ans par lequel elle s'engage à financer des recherches sur les résultats économiques de l'Afrique dans le cadre d'un programme commun de recherches. Cet accord, le premier en son genre entre l'ONUDI et une université du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, prévoyait le financement par l'ONUDI d'une bourse de recherche de deux ans au Centre d'études

des économies africaines de l'Institut d'économie et de statistiques de l'Université. Le programme fonctionne depuis le 1er avril 2000 et en décembre 2000, une équipe de l'ONUDI est venue l'évaluer à Oxford. Il a produit des monographies sur les résultats de l'industrie au Ghana, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe d'après des enquêtes en profondeur sur 200 à 300 entreprises de fabrication dans ces pays, et une étude faite avec des chercheurs affiliés avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres instituts de recherche, sur les liens entre l'efficacité et les exportations au Cameroun, au Ghana, au Kenya et au Zimbabwe. On vient de terminer une enquête sur 300 entreprises du Nigéria pour en tirer des renseignements initiaux sur des indicateurs particuliers de résultats industriels. L'accord de collaboration aux recherches est prorogé de deux ans et le programme de recherche recentré.

35. À la suite de l'expérience positive avec l'Université d'Oxford, on a établi une coopération entre l'ONUDI et le Centre national français de la recherche scientifique (CNRS). Elle comprend la préparation de documents de recherche, la nomination de boursiers de recherches de l'ONUDI, des bourses pour étudiants de pays en développement et à économie en transition dans le cadre d'un programme de bourses de recherches de premier cycle de l'ONUDI et un séminaire bimensuel de l'ONUDI sur le développement industriel. Huit documents de séminaire sur les questions naissantes de développement industriel dans les pays en développement ont été présentés aux séminaires bimensuels.

36. En novembre 2001, l'ONUDI a lancé un programme de recherche stratégique financé par le Gouvernement danois et intitulé « Lutte contre la marginalisation et la pauvreté par le développement industriel ». Il s'agit d'expliquer pourquoi de nombreux pays n'ont pas profité de la dynamique inhérente à la mondialisation économique croissante et ce qu'il leur faut pour partager les bienfaits et l'expérience d'un développement industriel écologiquement sain et de la création d'emplois.

37. Afin de diffuser au maximum les connaissances et les leçons apprises, l'ONUDI poursuit un programme actif d'information et de publications. L'« UNIDO Staff Research Series » a publié sous forme imprimée et électronique trois documents de synthèse et sept documents de travail relatifs à des

recherches d'économie quantitative sur la croissance, les échanges et les finances de l'industrie. Le site Web de l'ONUDI, désormais connu du grand public, a reçu de plus en plus de visites, dont le nombre est passé de 4,3 millions en 2000 à 5,9 millions. On peut actuellement y consulter 1 600 documents.

38. La publication de deux livres par le Directeur général et des fonctionnaires a été particulièrement importante. Le premier, *Réformer le système des Nations Unies – l'ONUDI : un modèle centré sur les besoins*⁶, discute les arguments pour et contre la coopération multilatérale pour le développement, une attention particulière étant accordée au développement industriel international durant la période de l'après-guerre froide. En outre, l'ouvrage développe la façon dont la transformation réussie de l'ONUDI lui a permis de contribuer d'autant plus efficacement à la fourniture à l'échelle mondiale de biens collectifs internationaux relevant de son mandat. Ce livre a été suivi de *Gearing Up for a New Development Agenda*⁷ (Vers un nouvel ordre du jour du développement), publié par l'ONUDI.

39. L'ONUDI lance des rapports sur le développement industriel, série de publications portant sur divers aspects des questions pressantes qui se posent aux pays en développement dans leur lutte pour s'insérer dans l'économie mondiale de production. Ces rapports contribuent au dialogue continu sur les meilleurs moyens d'appuyer le processus de mondialisation industrielle tout en combattant la marginalisation à l'aide du développement industriel durable. Intitulé *Competing through Innovation and Learning*⁸ (Innover et apprendre pour concourir), le rapport 2002/2003 est le premier de la série et porte surtout sur le rôle indispensable que l'innovation et l'étude jouent dans le développement des capacités industrielles. Le tableau du développement industriel présenté dans ce rapport révèle de grandes inégalités à cet égard et des différences marquées dans les facteurs structuraux. Le rapport montre que l'édification des capacités industrielles est un processus d'innovation et d'étude long et coûteux que beaucoup de pays en développement ne peuvent réaliser seuls.

40. Avec ses réunions thématiques plus spécifiques, ses forums régionaux, partenariats et publications de recherche, les forums de développement industriel sont, pour l'Organisation, un élément essentiel de sa fonction réorientée de forum mondial.

41. Le Forum sur le développement industriel dénommé « Le développement industriel durable au service de la lutte contre la marginalisation – Contraintes et perspectives à l'heure de la mondialisation » et tenu en décembre 2001 dans le cadre de la neuvième session de la Conférence générale de l'ONUDI, a été une des plus importantes rencontres de forum mondial que l'ONUDI a organisées.

42. Ce forum s'inscrivait dans un effort continu de l'ONUDI pour dialoguer constructivement sur des questions actuelles fondamentales pour le développement industriel dans un contexte mondial en évolution permanente. Deux groupes de questions ont été examinés : le premier portait sur la technologie, les investissements et les échanges; et le second sur l'environnement et la qualité (voir les résultats du forum au site Web de l'ONUDI).

43. L'Organisation joue un rôle important pour faire prendre conscience des questions de développement industriel dans les milieux nationaux, régionaux et mondiaux.

44. La participation de l'ONUDI à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA) est un exemple important des synergies entre les activités de forum mondial et de coopération technique. Cette rencontre de forum mondial s'est fondée en partie sur des connaissances de coopération technique qui ont permis de préciser les problèmes et besoins spéciaux des pays les moins développés en matière d'industrialisation. Réciproquement, suite à la Conférence, on transforme actuellement des activités de forum mondial en activités de coopération technique pour les pays les moins développés.

45. En participant à la Conférence internationale sur le financement du développement, l'ONUDI s'est située par des initiatives dans le domaine de la facilitation des échanges et du capital à risque et a donc apporté deux sections au Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement⁹ : « Mobiliser des ressources internationales au service du développement : investissements étrangers directs et autres flux financiers privés » et « Le commerce international, moteur de la croissance et du développement ».

46. Dans le contexte de la coopération Sud-Sud, l'ONUDI a participé activement, en août 2001 à Téhéran, à la dixième réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la

coopération économique entre pays en développement. Sa contribution comportait une étude intitulée « Knowledge and technological innovation in industrial development for the advancement of the South », (Savoir et innovation technologique dans le développement industriel pour le progrès du Sud), distribuée comme document officiel de la Conférence.

47. Le résultat net de la participation de l'ONUDI à la Conférence a été de renforcer sa coopération avec le Groupe des 77. L'importance cruciale du développement industriel pour soulager la pauvreté, et le rôle de l'ONUDI à cet égard, ont été dûment reflétés dans les documents finals de la réunion. Le Comité a fortement appuyé le rôle majeur que l'ONUDI joue, par son approche de programme intégrée et par d'autres activités, pour promouvoir le développement industriel durable dans les pays en développement.

48. L'Asia-Africa Investment and Technology Promotion Centre (Centre Asie-Afrique de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI), inauguré en 1999 à la suite de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA II) et financé par le Gouvernement japonais, cherche à activer la croissance du secteur privé en Afrique en y encourageant les investissements de l'Asie.

VI. Coopération pour le développement

49. Le succès de la transformation et de la revitalisation de l'ONUDI lui a donné une identité neuve en lui ouvrant de nouveaux créneaux d'activité et de nouvelles possibilités de coopération. Forte de ce succès, l'ONUDI a continué de renforcer sa coopération, de partager avec les autres organismes des Nations Unies ses données d'expérience positive en matière de réforme et d'apporter une contribution originale et constructive à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

50. À cette fin, l'ONUDI a continué de coopérer avec d'autres organisations internationales. Concentrant ses activités dans les domaines où elle a un avantage comparatif, elle privilégie une approche pragmatique ne prenant que des mesures pratiques bien justifiées par l'expérience concrète. Ce processus porte déjà ses fruits, notamment dans le cadre de la coopération renforcée avec la CNUCED, le Centre (CNUCED/OMC) du commerce international (CCI),

l'Organisation mondiale du commerce et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) pour faciliter le commerce, où l'organisation apporte aux pays en développement un soutien fort attendu dans les domaines de la normalisation et du contrôle de la qualité. La coopération avec le PNUE a, quant à elle, permis l'élargissement du réseau des centres pour une production plus propre.

51. Afin de mieux contribuer à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions dans le cadre des activités de développement des Nations Unies, ainsi que d'influer sur ce processus, l'ONUDI a adhéré, en mars 2002, au Groupe des Nations Unies pour le développement.

52. Grâce à ses programmes intégrés et à la priorité accordée aux activités de terrain, l'ONUDI dispose de moyens parfaitement adaptés pour contribuer à la mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les représentants de l'ONUDI font office d'agents de liaison au niveau des pays pour l'exécution de ce plan et sont membres des équipes de pays des Nations Unies. Ils participent également pleinement aux réunions organisées au niveau des pays afin d'élaborer diverses approches à l'échelle du système et jouent un rôle important dans l'établissement des bilans communs de pays. L'ONUDI a apporté une contribution substantielle à la récente révision de ces bilans et aux directives relatives au Plan-cadre proposant que les bilans de pays et le Plan-cadre accordent à l'industrie et à la technologie la place qui leur est due.

53. Grâce à l'entente entre la Commission européenne (CE) et l'ONUDI sur leurs objectifs de développement et au fait qu'elles reçoivent de leurs États membres des directives de politique générale analogues à maints égards, les possibilités de coopération entre elles se sont accrues. La CE estime que le mandat et le savoir-faire de l'ONUDI sont éminemment adaptés pour lutter contre la pauvreté en éliminant les contraintes sur l'offre et en rendant les entreprises plus compétitives et plus viables écologiquement.

54. L'un des événements les plus marquants a été le lancement du premier programme de l'ONUDI à être financé par la CE. Doté d'environ 12,5 millions d'euros, il renforcera les capacités de qualité et de

normalisation dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

55. En 2001, l'ONUDI a commencé à participer à l'initiative dénommée Partenariat des pays nordiques. Ce partenariat met actuellement au point une approche neuve pour intégrer le développement durable dans un modèle d'entreprise garantissant que les entreprises pourront assumer des responsabilités d'ordre mondial – sur les plans social, environnemental et financier. Cette approche sera présentée au Sommet mondial pour le développement durable.

56. L'organisation a rapidement renforcé ses activités de collaboration avec d'autres organismes, notamment à la faveur d'accords conclus avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), mais aussi grâce à l'expansion du réseau des centres pour une production plus propre réalisée avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En ce qui concerne le FEM, plusieurs jalons ont été posés au cours de l'année, notamment avec la signature en juillet 2001 d'accords de coopération donnant à l'ONUDI le statut d'agent d'exécution au rôle accru.

57. Au vu des résultats que l'ONUDI a obtenus dans la gestion des déchets solides, le Groupe de la gestion de l'environnement a décidé de la proposer comme chef de file de son groupe chargé de la question des déchets solides. Ainsi, l'ONUDI est désormais l'organisme des Nations Unies responsable de ce domaine au niveau mondial.

58. L'ONUDI a continué son programme de partenariat avec le secteur privé. Des projets concrets ont été lancés avec plusieurs sociétés transnationales influentes en vue de soutenir les petites et moyennes entreprises et de les intégrer davantage dans des chaînes de valeur mondiale. En particulier, des projets ont été élaborés dans les domaines des composants automobiles, des textiles et des technologies de l'information. Le programme de partenariat avec le secteur privé s'est accompagné d'activités de promotion et de sensibilisation¹⁰, d'études concrètes¹¹ et de l'élaboration de directives opérationnelles¹². L'ONUDI a continué de mettre au point d'autres programmes de partenariat dans le secteur privé. Pour informations à ce sujet, voir la page d'accueil de l'ONUDI (<http://www.unido.org/business-partnerships>).

VII. Nouvelles initiatives de l'ONUDI

59. Afin de mieux réagir aux réalités changeantes, l'ONUDI a pris plusieurs initiatives nouvelles.

60. Conformément aux priorités internationales, l'ONUDI a continué de promouvoir son initiative intitulée « Moyens de permettre aux pays les moins avancés de participer au commerce international ». Les activités menées comprennent notamment un programme sur trois ans, financé par l'Union européenne (UE), pour répondre aux besoins fondamentaux des huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. L'ONUDI accorde un rang de priorité élevé à l'initiative en faveur de l'Union ouest-africaine, vrai test de la qualité et de la pertinence de ses services. Des consultations ont eu lieu sur un programme analogue pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui a été bien reçu par l'UE. Un programme destiné à l'Amérique centrale a également été mis au point en étroite collaboration avec le Centre (CNUCED/OMC) du commerce international. L'ONUDI a en outre élaboré des initiatives de soutien régional à la facilitation du commerce et à l'accès aux marchés pour les pays du delta du Mékong et de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

61. En Amérique centrale, le programme s'attachera à cerner les problèmes de trois sous-secteurs agro-industriels pour se plier aux marchés extérieurs, à renforcer l'infrastructure nationale et régionale d'appui à la qualité dans des domaines comme les essais, la certification et l'accréditation, et à étoffer les capacités institutionnelles pour aider les entreprises à adopter les normes et les règlements techniques internationaux relatifs aux produits et aux procédés. En outre, le programme dotera la région de capacités pour appliquer ou contester les accords de l'Organisation mondiale du commerce, en particulier l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires¹³.

62. L'importance de l'action de l'ONUDI dans ce domaine est bien illustrée par ses travaux sur un système d'assurance de l'innocuité des produits de l'industrie de la pêche autour du lac Victoria au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Ces travaux ont débuté dès 1999, après que l'Union

européenne a interdit la perche du Nil à la suite de la découverte d'une cargaison de poissons contaminés, ce qui a fait chuter les exportations de 50 % et privé 500 000 personnes d'une partie ou de la totalité de leurs revenus. L'interdiction a été levée car l'ONUDI a réussi à doter l'industrie d'un cadre structural et réglementaire satisfaisant, notamment d'un système fiable d'inspection et de contrôle de la qualité des poissons. D'autres activités ont permis aux poissons du lac Victoria de retrouver toute leur place sur les marchés de l'UE et même de se vendre ailleurs, notamment aux États-Unis.

63. En 2002, lors de la Conférence internationale de Monterrey (Mexique) sur le financement du développement, l'ONUDI et la CE ont organisé ensemble une manifestation parallèle sur les moyens de permettre aux pays en développement de participer au commerce international en renforçant les capacités de production. Coprésidée par le Commissaire de l'UE pour le développement, le Ministre du développement économique du Burkina Faso et le Directeur général de l'ONUDI, cette manifestation a mis en exergue le problème des obstacles techniques au commerce et la nécessité urgente d'aider les pays en développement à cet égard. Un document de l'ONUDI sur ce thème (disponible sur la page d'accueil précitée), également présenté, fait état d'un fonds fiduciaire dont l'établissement a été annoncé par le Directeur général, l'ONUDI y contribuant 1 million de dollars des États-Unis.

64. À la fin des années 90, les gouvernements avaient commencé à utiliser la prévision technologique pour élaborer des politiques visant à mettre les innovations technologiques au service des priorités fondamentales de la société. Dans ce domaine, l'ONUDI a surtout pour tâche de transmettre les connaissances : savoir-faire certes, mais aussi savoir qui, savoir où, savoir pourquoi et savoir quoi. Elle aide ses clients à décider de ce qu'il faut changer et pourquoi et à entrevoir les conséquences de l'inaction.

65. En 1999, l'ONUDI et le Centre international de Trieste pour la science et la technologie de pointe (CIS) ont lancé un programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes visant à favoriser, à encourager et à soutenir les initiatives de prévision technologique.

66. L'an 2001 a été marqué par une expansion des activités de l'ONUDI dans l'initiative de prévision

technologique, qui en est à sa troisième année. En Amérique latine et dans les Caraïbes, où le Pérou s'est joint au programme en 2001, elle a poursuivi sur sa lancée en constituant, dans quelques pays, des équipes nationales pour mettre l'initiative au point dans les domaines de la biotechnologie et de l'énergie. Un recueil de connaissances a été créé pour la région par le biais du portail d'information du projet.

67. En coopération avec la Hongrie, le programme a été étendu à l'Europe centrale et orientale et aux pays nouvellement indépendants. Pour donner suite à l'initiative lancée en 2000, une grande manifestation – la Conférence régionale sur la prévision technologique – s'est déroulée à Budapest. Elle a donné des notions sur les méthodes et sur l'application des moyens de prévision technologique à la prise de décisions stratégiques aux fins du développement technologique, en mettant un accent particulier sur l'initiative de l'ONUDI pour la région, dont l'intérêt singulier tient aux problèmes d'adhésion à l'UE.

VIII. Accent sur l'Afrique et les pays les moins avancés

68. L'Afrique et les pays les moins avancés ont toujours été au cœur des activités de l'ONUDI. Pour souligner l'importance de sa participation à la coopération à l'échelle du système et présenter sa vision stratégique du développement de l'Afrique et des pays les moins avancés, l'ONUDI a pris une part active à la troisième Conférence sur ces pays et au débat de haut niveau du Conseil économique et social sur le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable ainsi qu'aux manifestations connexes. La participation constructive de l'organisation a permis de faire reconnaître le rôle clef de la productivité et de l'industrie aux fins de la croissance durable et de l'atténuation de la pauvreté dans la région. La synergie et la coordination avec d'autres partenaires ont été renforcées.

69. L'ONUDI a poursuivi ses efforts pour recentrer et ajuster ses activités aux nouvelles réalités de la coopération pour le développement et pour replacer son assistance dans le cadre des programmes des Nations Unies en Afrique. L'organisation a donc participé activement à la troisième Consultation annuelle régionale des organismes des Nations Unies

qui mènent des activités en Afrique (octobre 2001, Addis-Abeba), où elle a exprimé ses vues face aux problèmes que pose le développement du continent, en tenant compte du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'organisation a également contribué à la Conférence sur l'intégration économique en Afrique : le rôle capital du secteur privé (novembre 2001, Accra), qui a servi d'activité de forum mondial pour relancer la croissance de ce secteur.

70. Une manifestation biennale marquante de l'ONUDI est, à un niveau élevé, la Conférence des ministres africains de l'industrie (CAMI), organisée avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'ancienne Organisation de l'unité africaine (OUA) avant les sessions de la Conférence générale de l'ONUDI. La quinzième CAMI et son organe subsidiaire, le Comité intergouvernemental plénier d'experts sur l'industrialisation de l'Afrique, se sont réunis à Yaoundé en octobre 2001. Tenant compte du rôle clef que joue l'ONUDI dans l'industrialisation de l'Afrique, la CAMI lui a alors demandé de continuer de donner aux pays africains un rang de priorité élevé pour la formulation de programmes intégrés et leur mise en oeuvre en temps opportun; d'aider à intensifier la coopération interafricaine; et d'intensifier l'organisation de visites de travail et de missions d'étude de niveau élevé dans les pays africains en voie d'industrialisation rapide afin de mettre en oeuvre des initiatives tripartites. Elle a également chargé les chefs de secrétariat de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI de poursuivre énergiquement, avec le concours d'autres organismes, les objectifs fixés dans le NEPAD. Avec le concours de la CAMI, l'ONUDI organise des réunions sous-régionales pour définir des priorités sous-sectorielles afin de promouvoir l'intégration régionale, conformément aux objectifs du NEPAD.

71. Témoignage de la volonté de poursuivre les efforts de développement industriel du continent, 14 programmes intégrés étaient en cours d'exécution en Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Sénégal), pour un budget total de 101,5 millions de dollars. Preuve de l'importance accordée à la région, les pays de l'Afrique subsaharienne représentent 31 % des programmes intégrés de l'ONUDI.

72. En Afrique et dans les pays les moins avancés, l'ONUDI s'attache à atténuer la pauvreté en renforçant les capacités de production dans l'agro-industrie et dans la fabrication par la promotion de microentreprises et de petites et moyennes entreprises compétitives, en améliorant la compétitivité et la capacité de production, en favorisant l'innovation et en augmentant les revenus grâce à une industrialisation compatible avec le développement durable.

73. L'ONUDI a lancé son premier programme intégré régional pour l'Afrique, intéressant à l'origine le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, le Niger, le Sénégal et le Togo. Axé sur les agro-industries en Afrique de l'Ouest, il élèvera les capacités des organisations de la société civile qui fournissent des services aux micro et petites industries – en particulier en milieu rural – dans des sous-secteurs agro-industriels choisis.

IX. L'ONUDI sur le terrain

74. La présence de l'ONUDI sur le terrain aide beaucoup à promouvoir et à appuyer l'assistance technique pour favoriser le renforcement des capacités nationales de développement industriel à l'échelon du gouvernement, du secteur public et des associations et entreprises industrielles, ce qui favorise en retour la maîtrise locale des programmes intégrés.

75. L'ONUDI a poursuivi sa transformation progressive en organisation plus présente sur le terrain et moins centrée sur son siège. On a davantage mis l'accent sur les bureaux régionaux. Fin 2001, l'ONUDI comptait 18 bureaux de pays et 10 bureaux régionaux.

76. Une analyse approfondie de la situation actuelle des bureaux extérieurs et de leur participation à la réalisation des activités de coopération technique a été menée en 2001. Il en est ressorti que le rôle des bureaux extérieurs de l'ONUDI consistait essentiellement à apporter un appui aux responsables d'équipe et aux directeurs de projet dans la formulation et l'exécution des programmes intégrés. Rares étaient les cas où ces bureaux animaient la coopération technique. Cette situation traduit la façon dont l'exécution des activités de coopération technique avait été structurée et gérée, l'établissement des programmes et projets paraissant réservé aux directeurs de projet.

77. L'enquête a également révélé un regain d'intérêt pour une représentation hors siège plus dynamique. Dans les pays où il n'y en a pas, les responsables

d'équipe ont bien senti qu'un tel bureau les aiderait à déterminer les principaux éléments du programme et à trouver des partenaires locaux. Parallèlement, les homologues locaux aussi ont dit vouloir des bureaux extérieurs plus agissants.

X. Conclusions et recommandations

78. Lorsque la mondialisation accélère les progrès technologiques, le rôle de l'industrie dans le développement économique et social durable et dans la lutte contre la pauvreté et la marginalisation prend encore plus d'importance. Pour les pays en développement, c'est un puissant moteur de croissance économique et de transformation structurelle. La coopération industrielle internationale est absolument primordiale pour leurs économies. Dans cette perspective, il faut créer un environnement international et national favorable à l'industrialisation des pays en développement, en commençant par élaborer des politiques et stratégies industrielles nationales et régionales appropriées. Ces politiques devraient notamment englober les thèmes suivants : renforcement des capacités du secteur industriel, en particulier de l'agro-industrie, afin d'améliorer la compétitivité et la qualité des produits ainsi que la productivité; mesures visant à stimuler l'investissement étranger; promotion des petites et moyennes entreprises; mesures de facilitation du commerce, dont l'appui institutionnel, conduisant à élargir l'accès aux marchés; mécanismes de transfert et d'acquisition de technologie; développement du secteur énergétique et utilisation rationnelle des ressources énergétiques; et promotion de techniques de production plus salubres pour que les activités de fabrication respectent l'environnement. À l'échelon régional, il faudrait privilégier davantage la coopération industrielle entre pays, régie par le principe d'économie d'échelle, les complémentarités, les avantages comparatifs et l'échange de données d'expérience.

79. Dans sa mission de promotion du développement industriel durable, l'ONUDI a élaboré le concept de programme intégré, qui s'est révélé être un cadre efficace pour renforcer les capacités, préalable à l'atténuation de la pauvreté. En s'appuyant sur lui, l'ONUDI devrait continuer d'améliorer ses programmes afin d'aider les pays en

développement, en particulier les moins avancés, à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles, à améliorer l'accès aux marchés, à promouvoir l'investissement et le transfert de technologie, à favoriser la création de petites et moyennes entreprises, en particulier par les femmes, à développer l'agro-industrie et à renforcer les activités relatives à l'environnement. En s'adaptant bien à l'évolution des réalités, l'ONUDI est invitée à continuer d'élaborer des initiatives neuves pour aider les pays en développement et en transition à satisfaire leurs besoins pressants.

80. Le rôle de forum mondial de l'ONUDI devrait être accru afin, d'une part, de renforcer la compréhension commune des questions relatives au secteur industriel mondial et régional et de ce qu'il fait pour atténuer la pauvreté dans le cadre de la mondialisation et de l'accès des économies nationales à l'économie mondiale et, d'autre part, d'actualiser ses activités de programme. On pourrait donner en exemple à d'autres organismes des Nations Unies devant se réformer l'expérience de l'ONUDI en matière de restructuration et de pratiques et activités optimales.

81. Coordonnateur des activités de développement industriel durable au sein du système des Nations Unies, l'ONUDI devrait, tant au siège que sur le terrain, renforcer encore sa coopération avec lui pour utiliser au mieux et améliorer, le cas échéant, sa présence sur le terrain afin qu'elle soit bien ciblée et efficace. En tant que nouveau membre du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'organisation est invitée à promouvoir ses activités visant à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, conformément à son mandat.

Notes

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.D.2.

² Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

³ FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, No 30822.

⁵ Ibid., vol. 1522, No 26369.

⁶ Vienne et Dordrecht, Pays-Bas, ONUDI et Kluwer Law International, 2001.

⁷ Vienne, ONUDI, 2001.

⁸ Vienne, ONUDI, 2002.

⁹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

¹⁰ Voir *UNIDO Partnership with Private Business: Rationale, Benefits, Risks and Approaches*, compte rendu de la réunion du Groupe d'experts tenue au Centre international de Vienne les 30 et 31 octobre 2000 (Vienne, ONUDI, 2001).

¹¹ Voir *Integrating SMEs in Global Value Chains: Towards Partnership for Development* (Vienne, ONUDI, 2001); et *Corporate social responsibility: implications for small and medium enterprises in developing countries*, Vienne, ONUDI, 2002.

¹² *UNIDO business partnerships for industrial development*, Vienne, ONUDI, 2002.

¹³ Voir *Instruments juridiques reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales d'URUGUAY faites à Marrakech le 15 avril 1994* (publication du Secrétariat du GATT, numéro de vente GATT/1994-7).
